



Vente exécutoire des meubles aux enchères

Par **jmbask**, le **02/05/2008** à **18:55**

venant de recevoir un avis exécutoire par justice de la vente de mes meubles aux enchères. j'aimerais savoir s'il y a possibilité d'arrêter la procédure et de continuer à verser des règlements réguliers comme je le faisais ou du moment que j'ai reçu l'avis, la vente est-elle obligatoire ? ma dette s'élève avec les frais de procédure à à peu près 1800 euros . Quelles solutions puis-je avoir pour éviter la vente . merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **03/05/2008** à **11:14**

bonjour, pour éviter la vente aux enchères de vos biens reprenez contact rapidement avec l'huissier de justice mandaté par vos créanciers pour lui proposer un règlement échelonné de votre dette si il accepte les choses s'arrêteront là, courage, cordialement

Par **jmbask**, le **03/05/2008** à **20:09**

merci beaucoup de votre réponse , j'ai déjà répondu par courrier avec un chèque mais je l'appellerai dès lundi et je vais quand même aller voir un conseiller juridique pour me rassurer, quand pensez-vous ? encore merci